



Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité

Quand protéger les enfants contre les violences et mettre fin à l'impunité au Burundi devient une urgence.¹

Au Burundi, des enfants sont victimes de violences graves : viols, agressions physiques et maltraitements dans plusieurs provinces du pays.

Une réalité qui dérange : des enfants agressés, un pays qui regarde ailleurs.

Les cas recensés en janvier 2026 par le **Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi (MFFPS)** ne sont que la partie visible d'une réalité plus vaste, souvent étouffée par la peur et le silence.

Pourquoi tant de familles hésitent-elles à parler ? Pourquoi tant de cas restent-ils dans l'ombre ? Et surtout, comment expliquer que des enfants puissent être agressés dans un pays qui affirme vouloir protéger les plus vulnérables ?

Des enfants très jeunes, ciblés dans des lieux censés être sûrs.

Les chiffres sont brutaux : **des enfants de 2, 3, 7 et 9 ans** ont été victimes de violences sexuelles. À ces âges, ils ne peuvent ni comprendre ce qui leur arrive, ni se défendre, ni demander de l'aide.

Plus inquiétant encore, les agressions ont souvent lieu dans des espaces supposés sûrs : le domicile, le voisinage, les chemins vers l'école et les lieux de jeu.

Comment un enfant peut-il être agressé dans sa propre maison ? Comment expliquer que des voisins, des connaissances, parfois même des personnes respectées dans la communauté, puissent être impliqués ?

Ces violences révèlent une faille profonde dans les mécanismes de protection. Elles montrent que les enfants ne sont pas en sécurité, même là où ils devraient l'être.

Des conséquences qui marquent une vie entière.

Les violences subies par les enfants ne disparaissent pas avec le temps. Elles laissent des cicatrices indélébiles :

¹ <https://burundimffps.org/bulletin-mensuel-femme-abusee-nation-dechiree-janvier-2026/>



Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité

- Psychologiques : peur, anxiété, cauchemars, stress post-traumatique ;
- Scolaires : difficultés de concentration, baisse des résultats, abandon ;
- Sociales : stigmatisation, isolement, rejet ;
- Physiques : blessures, infections, complications nécessitant un suivi médical.

Comment un enfant peut-il se reconstruire lorsque la violence a commencé avant même qu'il ne sache parler ? Comment peut-il apprendre, jouer et grandir quand son corps et son esprit ont été brisés ?

L'impunité : le moteur silencieux de la violence.

Dans de nombreux cas, les auteurs ne sont pas arrêtés. Certains fuient. D'autres restent dans la communauté sans être inquiétés. Les familles, quant à elles, subissent des pressions : « Ne porte pas plainte. » « Ne fais pas d'histoires. » « Acceptons un arrangement. »

Des compensations financières sont parfois proposées pour étouffer les affaires. Comment parler de justice lorsqu'un crime contre un enfant peut être « réglé » par de l'argent ?

Les procédures judiciaires, lorsqu'elles existent, sont souvent lentes, opaques, ou n'aboutissent pas. Quel message cela envoie-t-il aux victimes ? Et aux auteurs ?

L'impunité n'est pas un accident. C'est un système qui permet aux violences de se répéter.

L'État face à ses responsabilités.

Le Burundi a signé des engagements clairs : protéger les enfants, prévenir les violences et poursuivre les auteurs. Ces obligations ne sont pas symboliques. Elles sont juridiques.

Alors pourquoi tant de cas restent-ils sans suite ? Pourquoi les victimes ne sont-elles pas protégées ? Pourquoi les auteurs ne sont-ils pas systématiquement poursuivis ?

La protection des enfants ne peut pas être un slogan. Elle doit être une priorité nationale.

Une question simple, mais essentielle : que vaut une société qui ne protège pas ses enfants ?

Les violences contre les enfants ne sont pas des faits divers. Elles sont un test moral. Elles interrogent la capacité d'un pays à protéger les plus vulnérables.



Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité

Si un enfant de deux ans peut être agressé sans que justice ne soit rendue, que dit cela de nous ? Si des familles doivent choisir entre le silence et la survie, que dit cela de nos institutions ? Si les auteurs peuvent agir sans conséquence, que dit cela de notre avenir ?

La protection des enfants est une responsabilité collective. Elle exige du courage, de la volonté et des actions concrètes maintenant.

Ce que le MFFPS demande.

Aux autorités burundaises :

- Renforcer les mécanismes de protection des enfants, surtout au niveau communautaire ;
- Ouvrir des enquêtes systématiques et crédibles sur tous les cas signalés ;
- Poursuivre les auteurs, sans exception ni arrangement ;
- Mettre en place des actions de prévention dans les écoles, les quartiers et les familles.

Au système judiciaire :

- Assurer des procédures rapides, équitables et transparentes ;
- Protéger les enfants victimes et leurs familles contre les pressions et les représailles.

À la communauté internationale :

- Soutenir les efforts de protection des enfants ;
- Appuyer les organisations locales qui accompagnent les victimes ;
- Maintenir une vigilance active sur la situation.

Un enfant ne doit jamais payer le prix du silence.

On peut intimider une famille. On peut faire taire une victime. On peut retarder une enquête. Mais on ne peut pas effacer la souffrance d'un enfant sans condamner l'avenir tout entier.

Protéger les enfants, c'est protéger la société de demain. Mettre fin à l'impunité, c'est rendre justice aujourd'hui.

Car un pays qui laisse ses enfants sans protection prépare ses propres blessures. Et aucun avenir ne peut se construire sur la peur et le silence.